



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 14 octobre 2024

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatorze octobre, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, FOURNIER Christophe, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p> <p><u>Excusé-es :</u> DUEZ Sophie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc ; BERTHAIL Éric excusée donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p><u>Absent :</u> KOCIOL Guillaume</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> DELIANCE Jean-Luc</p>
<p><u>Objet :</u> Attribution de subvention 2024-25 – Ecole de Lavancia-Epercy Quiberon</p>	

L'école de Lavancia-Epercy organise une classe de mer à Saint-Pierre Quiberon environ tous les 2 ans. Cette année, elle aura lieu du 14 juin 2025 au 19 juin 2025 pour un coût total du séjour de 15 003,50 €.

Une participation est sollicitée auprès de plusieurs financeurs :

- Les parents
- Les sous des écoles
- Les communes.

La participation des communes est de 5 001,17 €. La participation de la commune de Chancia se fera au prorata du nombre d'enfants de Chancia, soit 8 enfants sur un total de 25 élèves, donc la part par élèves est de 200,05 €.

La participation de la commune de Chancia sera de 1 600,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder à l'école de Lavancia-Epercy une subvention de 1 600,40 € TTC sera pris en charge par la commune pour le voyage à Quiberon. Les crédits budgétaires correspondants seront prévus et inscrits à la section fonctionnement art 657348 chap 65 du budget principal,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Robert BONIN